

## PREFET DE L'OISE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.44.06.50.95)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## LA SOCIETE CHARIER TP SUD SOLLICITE L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'EXPLOITER UNE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD SUR LE SITE DE VAUCIENNES

Par arrêté du 28 septembre 2017, conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a ordonné une consultation du public sur la demande d'autorisation présentée par la société CHARIER TP SUD concernant l'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur le site de Vauciennes.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Cette consultation aura lieu à la mairie de Vauciennes pendant une durée de 16 jours du vendredi 20 octobre 2017 au samedi 4 novembre 2017 inclus.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site afin d'y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Vauciennes, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du demandeur à l'adresse suivante : Société CHARIER TP SUD - 13, rue de l'aéronautique – Parc d'activité du Chauffaud 44344 BOUGUENAIS Cedex, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

La demande ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat (www.oise.gouv.fr).

A l'issue de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du bilan de la mise à disposition du public à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Vauciennes, et sur le site internet départemental de l'État (www.oise.gouv.fr).